

14 novembre 2011

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 28 avril 2011, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **31/10/2011** au **04/11/2011** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
03/11/2011	3	6,1250	18,38
TOTAL	3		18,38

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.